

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 AVRIL 2018

Sous la présidence de Monsieur Gilles GADILLE, Maire,

**Présents** : Jean-Marc VIDAL, Philippe AUNAVE, Odile REVEILLON, Valérie AYNARD, Annick AZEMARD, Laetitia CREGUT, Laetitia DELMAS, Didier JOUVION, Isabelle LAFORGUE, Patrick MEGER, Jean-Marc SALLIARD, Natalia TEISSEIRE, André THIBAUDET.

**Absents Représentés** : Patrice DAYON donne procuration à Didier JOUVION

**Secrétaire de séance** : Laetitia CREGUT

\*\*\*\*\*

Ouverture de séance à 19h00

Procès-verbal de la séance du 29 mars 2018 : **Approuvé à la l'unanimité**

\*\*\*\*\*

## **1) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LA SAUCE »**

*Mesdames Odile REVEILLON et Laetitia CREGUT ne prennent pas part au vote de cette délibération.*

L'Association « La Sauce » sollicite une subvention de 1500 € pour l'organisation du spectacle "Soirée sous les étoiles" qui aura lieu le vendredi 6 juillet 2018.

**Adopté à l'unanimité.**

## **02) DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ACQUISITION DE LOCAUX COMMERCIAUX**

*Annule et remplace la délibération n° 2018-20 du 29/03/18*

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de faire des demandes de subvention pour revitaliser son cœur de village en réhabilitant les quartiers du moulin à vent et des catalans en plein centre du village. Dans ce projet de réhabilitation du quartier, la commune a l'opportunité d'acquérir trois locaux commerciaux destinés à des services de proximité et artisanaux qui seront ensuite loués à des professionnels. Le coût global de l'opération est estimé à 444 000 € TTC.

**Adopté à la majorité (POUR : 13 ; OPPOSITION : 1 (N. TEISSEIRE) ; ABSTENTION : 1 (J-M SAILLARD).**

### **03) MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE**

M. le Maire donne connaissance au Conseil municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Il propose au Conseil de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1er janvier 2018 et de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu soit un taux de revalorisation de 32,54 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

**Adopté à l'unanimité.**

### **04) FOYER SOCIO-CULTUREL : ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A LA MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE**

Une consultation pour le marché spécifique de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de construction d'un foyer socio culturel a été lancée le 9 mars 2018. Le montant du budget travaux pour la maîtrise d'œuvre s'élève à 115 900 € HT, 9 offres ont été reçues et analysées. Monsieur Le Maire présente à l'assemblée, le classement des offres et propose d'attribuer le marché au Groupement suivant : COMBAS/ CALDER / CET / CANOPEE / EDIFYS pour un montant de 90 000 € HT.

**Adopté à la majorité (POUR : 13 ; OPPOSITION : 2 (N. TEISSEIRE, J-M SALLIARD)).**

**DIVERS : Jean-Marc SALLIARD et Natalia TEISSEIRE demandent à Monsieur le Maire d'abandonner le projet de construction du Foyer Socioculturel et le projet de réaménagement du foyer existant en nouvelle mairie accessible par les personnes à mobilité réduite.**

*Plus de question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h05*

***Vu par nous, Maire de la Commune de Cabrières, pour être affiché le 2 mai 2018 à la porte de la Mairie.***

Fait à Cabrières, le 2 Mai 2018

Le Maire  
  
Gilles GADILLE

